» jours dont il vouloit encore dévouer le » reſte à ſa patrie. »

Pour obvier à cet inconvénient, M. Dambourney deſireroit » que les Négocians, » les Artiſtes, les Fabricans qui auroient » rempli quelques unes des charges publi- » ques, telles que l'adminiſtration des » Hôpitaux, ou le Conſulat, ou l'Échevi- » nat, & qui auroient le deſir de ſe retirer » à la campagne, puſſent y faire valoir une » charrue ſans payer de taille, ni être aſſu- » jettis au Syndicat, aux collectes & aux » corvées. »

Ce qu'on demande pour la Ville de Rouen, continue M. Dambourney, a été accordé à l'Échevinat de pluſieurs Villes, telles que Paris, Lyon, Toulouſe, &c. » La Cour » a ſupprimé des priviléges dont on abuſoit, » parce qu'on les obtenoit avant que de les » avoir mérités, mais celui qu'on oſe eſpérer » de la bonté du Roi, ſuppoſe néceſſaire- » ment des ſervices rendus dans des exer- » cices auſſi pénibles qu'indiſpenſables pour » le maintien de la choſe publique. »

Tel eſt en général le plan du Mémoire de M. Dambourney. Nous aurions deſiré que les bornes qui nous ſont preſcrites, nous euſſent permis de nous étendre davantage; mais le Lecteur peut réparer ce que nous lui faiſons perdre en liſant le Mémoire en entier dans l'ouvrage que nous lui indiquons.

ANNONCE DE LIVRE.

Ichnographie, ou diſcours ſur les quatre Arts d'Architecture, Peinture, Sculpture & Gravure, avec des Notes hiſtoriques, coſmographiques, chronologiques, généalogiques & monogrames, chiffres, lettres initiales, logogryphes, &c. matieres intéreſſantes pour l'inſtructions des Eleves & pour la jeuneſſe de l'un & de l'autre ſexe.

Dédiée à M. de Sartine, *Maître des Requêtes, Lieutenant Général de Police de la Ville de Paris.* Par M. Hebert Amateur. A Paris chez la veuve Ducheſne, Cl. Heriſſant & Deſſaint junior, 1767.

Cet ouvrage eſt compoſé d'une introduction, d'un diſcours & d'une table alphabétique de Notes.

L'introduction fait conſidérer les révolutions étonnantes & la fermentation générale arrivées en Europe depuis cinq ſiecles qui ont opéré nombre de découvertes, & la naiſſance ou le renouvellement des Sciences & des beaux Arts.

Le diſcours diviſé en quatre parties traite de l'Architecture, de la Peinture, de la Sculpture & de la Gravure.

L'Architecture fait le ſujet de la premiere partie diviſée en trois Sections. La premiere traite de ſon origine, de ſes progrès & de ſes révolutions. La ſeconde de ſes différens ordres. La troiſiéme renferme une deſcription de nombre d'édifices & monumens Egyptiens, Babyloniens, Grecs, Romains & modernes, ſubſiſtans en tout ou en partie.

La ſeconde Partie traite de la Peinture, & forme quatre ſections, la premiere parle de ſon origine de ſes progrès, de ſes révolutions, & de ſes différentes Écoles. La ſeconde fait mention de douze ſortes de Peintures, la détrempe, la freſque, la peinture à l'huile, le Paſtel, la Moſaïque, la miniature, l'Émail, l'Encauſtique, la peinture ſur le verre, l'Eludorique, la peinture en tapiſſerie & la peinture ſur le plâtre. La troiſiéme enſeigne les huit principes de Peintures, l'invention ou compoſition, l'expreſſion, le deſſein, le coloris, le faire ou maniement, la grace & la beauté ou le beau, le coſtume & le ſublime. La quatriéme indique les beaux Ouvrages en Peinture antiques & modernes, & le nom de leurs Auteurs.

La Sculpture eſt le ſujet de la troiſiéme partie diviſée en ſix ſections. La premiere traite de ſon origine, de ſes progrès, de ſes révolutions, & des différentes ſortes de Statues chez les anciens. La ſeconde eſt une diſſertation ſur le degré de perfection auquel les anciens ont porté cet Art. La prééminence de la Sculpture ſur la peinture, & de celle-ci ſur la premiere, fait le ſujet de la troiſiéme. La quatriéme fait mention des morceaux de ſculptures antiques & modernes avec le nom de leurs Auteurs. La cinquiéme eſt une deſcription détaillée de tous les marbres anciens & modernes. La ſixiéme traite de la découverte du Stuc & de la maniere de le faire.

La quatriéme partie diviſée en quatre ſections, a la Gravure pour objet. La premiere rapporte l'origine, les progrès & les révolutions de la gravure ſur les métaux,

pierres précieuſes, *&c.* & de celle en taille douce, avec l'énumération de pluſieurs Eſtampes des grands Maîtres. La ſeconde indique les plus belles Eſtampes & Gravures ſur métaux, pierres précieuſes, *&c.* & le nom de leurs Auteurs. La troiſiéme traite de cinq ſortes de Gravures, ſur bois, à l'eau forte & au burin, de la Gravure en maniere noire, de celle inventée par Hugo de Carpi, & renouvellée par Jacques-Chriſtophe le Blond, de celle de M. Demarteau l'aîné, & donne l'extrait des découvertes dans les Arts du Prince San Severo Italien. La quatriéme fait mention de l'impreſſion ou imprimure de tableaux à l'huile, de l'impreſ. des couleurs pour les bâtimens, de l'impreſſion des Eſtampes, de l'Imprimerie en caracteres, avec une diſſertation ſur ſon invention, & les différens ſentimens ſur ſon origine, & enfin le nom & le ſiecle des Imprimeurs qui ſe ſont illuſtrés.

La table alphabétique des notes données pour l'explication des différentes choſes dénommées dans cet ouvrage, apprendra au Lecteur l'Hiſtoire & les attributs des Divinités des Anciens, avec les attributs allégoriques ſur toutes ſortes de ſujets, la vie de pluſieurs Papes, Empereurs, Monarques, Princes, Hommes illuſtres dans les Sciences & dans les Arts, Femmes célébres, & Chefs de Religions ou de Sectes. Il y trouvera un diſcours ſur les monogrames, chiffres, lettres initiales, logogryphes pour la connoiſſance des ouvrages des Artiſtes en Peinture & Gravure : nombre de traits de l'Hiſtoire ſacrée & profane, ancienne & moderne : la deſcription des différentes parties du monde, celle des Empires, Royaumes, Républiques, Villes, pays anciens & modernes, & leurs diverſes révolutions : l'origine, les mœurs & les Religions des peuples qui les ont habités ou qui les poſſédent. Cette table détaillera à l'Artiſte novice les plus beaux temples de l'antiquité, les monumens appellés les merveilles du monde, & les chefs-d'œuvre anciens & modernes en Architecture, Peinture & Sculpture. Elle lui dévoilera les divers ſyſtêmes publiés par les Philoſophes; enfin elle lui enſeignera l'Hiſtoire, l'Uranographie, la Géograpie, la Chronologie & la Généalogie de pluſieurs principales Maiſons de l'Europe.

Pour mettre tout le monde, & principalement les diſciples des Écoles gratuites du deſſein à portée de ſe procurer avec facilité cet Ouvrage dont l'utilité paroît ſi eſſentielle pour les Eleves & la jeuneſſe de l'un & de l'autre ſexe, l'on propoſe au public une ſouſcription appellée Hebdomadaire Angloiſe, parce qu'elle eſt fort en uſage dans la Grande-Bretagne. Cette Souſcription beaucoup plus avantageuſe que la nôtre pour le Souſcripteur, procure des moyens extrêmement faciles, & pour ainſi dire, inſenſibles pour ſe ſatisfaire.

Condition de la ſouſcription hebdomadaire Anglaiſe pour l'Ichnographie, ouvrage en cinq volumes, dont le prix eſt de 12 l. brochés.

En ſouſcrivant il ſera payé trente ſols, ci	1	℔	10 ß
Les autres payemens ſe feront en quarante-deux ſemaines, à raiſon de cinq ſols par ſemaine, qui feront pour les quarante-deux ſemaines la ſomme de dix livres dix ſols, ci	10		10
TOTAL	12		

Explication de cette Souſcription.

Lors de la ſouſcription il ſera payé trente ſols, ci	1		10
Au bout de ſeize ſemaines, & après avoir payé la ſomme de quatre livres, total deſdites ſeize ſemaines, à cinq ſols pour chacune d'elles, il ſera délivré le premier volume au Souſcripteur, ci	4		
Le ſecond volume ſera délivré lorſqu'il aura été payé cinquante ſols pour dix ſemaines, ci . .	2		10
Le troiſiéme volume ſera remis au Souſcripteur huit ſemaines après, & lors du payement fait de la ſomme de quarante ſols, ci	2		
Le quatriéme volume ſera délivré quatre ſemaines après, & lorſqu'il aura été payé la ſomme de vingt ſols, ci	1		
Le cinquiéme & dernier volume ſera remis quatre autres ſemaines après, & pour lors l'on payera la ſomme de vingt ſols pour le reſtant, ci	1		
TOTAL	12		

Ces ſouſcriptions ſeront reçues à Paris juſqu'au premier Avril 1768, chez la veuve *Ducheſne*, Libraire rue S. Jacques près la fontaine de S. Benoît, au Temple du Goût: chez *Claude Heriſſant*, Imprimeur-Libraire, rue neuve Notre-Dame, à la Croix d'or; & chez *Deſaint* junior, Libraire, Quai des Auguſtins près la rue Gillecœur. Lequel temps paſſé les ſouſcriptions ſeront fermées; & les Particuliers qui n'auront pas ſouſcrit, payeront quinze livres pour chaque exemplaire.

***ETAT** du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Août* 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

ROUEN.				PARIS.				DIJON.				LIMOGES.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
					l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Andely.	23	1	3	Beauvais.	21	8	5	Arnay-le-Duc.	20			Angoulême.	19	13	6
Caudebec.	27	2	6	Bray ſur Seine	20	9	6	Avallon.	18						
Dieppe.	27			Compiegne.	21	12		Autun.	19	16					
Eu.	28*	14		Corbeil.	20			Auxerre.	17	12					
Evreux.	23	3	9	Coulomiers.	21			Auxonne.	25	10					
Giſors.	23	9	4	Dreux.	18	4	4	Bar-ſur-Seine.	15*	13	10	Bourganeuf.			
				Etampes.	19	13	9	Beaune.	22	3					
Havre.	28			Fontaineblau.	18										
Lions.	23	8		Joigny.				Belley.	28	16					
				Mantes.	22	6		Bourbon-Lan.	22	16					
Magny.	23	10		Melun.	21	18	10	Bourg.	20						
Montiviliers				Montereau.	19	4		Châlon.	21	17	4	Brive.	17*	14	6
				Montlhery.	20			Charolles.	28	13	9				
Neufchatel.	24	7	6	Nogent.	18	6		Châtil.ſur-Sei.	17	1	4				
Pont-de l'Arche.	24	16		PARIS.											
				Pontoiſe.	23*	15		DIJON.	23	4					
				Provins.	19	10		Gex.	35*	1		LIMOGES.	19*	16	
Pont-Audemer.	28	7	2	S. Florentin.				Mâcon.	24						
				S. Ger. en L.	21	10		Nuits.	20	14	4				
				Senlis.	19	16	9	Saulieu.	19	12	9				
Pont-l'Ev.	23	1	6	Sens.	18	6	8	Semur-en-Aux.	20	18					
ROUEN.	22*	15	2	Tonnerre.	15*	15		Seurre.	18			Tulle.			

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	25	1	2	From. le ſep.	20		10	From. le ſep.	21	19	5	From. le ſep.	19	1	4
Pain la liv.		3		Pain la liv.				Pain la liv.		2	11	Pain la liv.		2	4
Avoine le ſ.	7	17	7	Avoine le ſ.	11		4	Avoine le ſ.	3	3	8	Avoine le ſ.	6	6	1
Foin le q.	1	11	3	Foin le q.				Foin le q.	2	18	6	Foin le q.	3	5	
Paille le q.	1	2		Paille le q.				Paille le q.	1		9	Paille le q.	1	3	9

NOUVEL AVIS

Sur les pompes de M. de Liniere.

Les ſuccès ineſpérés des nouvelles pompes de l'invention de M. de Liniere, ayant mérité l'attention du Gouvernement dans leur application pour la marine & pour les incendies, leur ont donné des gradations d'autenticité qui ne peuvent laiſſer aucun

doute ſur la réalité de leurs divers avantages annoncés dans les papiers publics.

Le privilége excluſif de ces pompes accompagné de lettres-patentes, a été accordé à l'Inventeur à la ſuite des expériences ordonnées par M. le Duc de Choiſeul, alors Miniſtre de la Marine. Le Parlement a ordonné de nouveaux examens avant l'enregiſtrement des lettres patentes. D'autres expériences ont été enſuite ſucceſſivement ſoutenues pendant le courant de 18 mois, à Breſt & à Paris, en mer comme ſur terre par les principaux Officiers de la marine du Roi, des Commiſſaires ordonnateurs de marine, des Ingénieurs en chef, Conſtructeurs de Vaiſſeaux & cinq Membres de l'Académie royale des Sciences de Paris, tous nommés à cet effet par M. le Duc de Praſlin, Miniſtre actuel de la Marine, qui a honoré de ſa préſence l'une de ces principales épreuves. A la ſuite de toutes ces expériences conſtatées par des Procès-verbaux, le Miniſtre a chargé M. de Liniere de la fourniture de ſes pompes à épuiſement pour les Vaiſſeaux du Roi, & de ſes pompes à incendie pour la conſervation des magaſins & arſenaux de Sa Majeſté dans les Ports. Enfin le Gouvernement voulant donner de la publicité à la protection qu'il croit devoir accorder à une invention reconnue auſſi utile, vient d'ériger la fabrique de ces pompes en *manufacture royale*, avec autoriſation d'y avoir un Suiſſe à la livrée de Sa Majeſté.

D'autres expériences ſe ſont faites en même-temps à Marſeille, à Montpellier, à Cette, à Bordeaux, à la Rochelle, au Havre, à Rouen, à Angers, à Amiens, *&c.* Par-tout les mêmes propriétés ont été reconnues & autentiquement conſtatées.

Peut-on révoquer en doute des avantages établis par une ſuite d'autenticité auſſi ſoutenue.

Il ne s'agit pas de ſpéculation; tout eſt exécuté; tout eſt en évidence. Ce ſont des faits qui ne peuvent être conteſtés. Chacun peut, à volonté, s'aſſurer de leur réalité par ſes propres yeux, à la Manufacture royale des pompes de la Marine du Roi, à Paris, rue neuve S. Gilles, près le Boulevard, au Marais.

Tous les jours, depuis onze heures juſqu'à midi, on peut voir agir & examiner ces pompes de tout genre; & on peut y comparer leurs effets réels aux effets annoncés dans les Mémoires. On s'y convaincra que ces pompes ſont ſans cuirs, ſans étranglements d'eau, que leur piſton agit ſans frottement ſenſible & ſans crainte d'uſure; qu'elles ont la faculté de travailler dans les eaux chargées d'ordures, de ſable, de vaze, dans les eaux vitrioliques & corroſives, avec la même facilité que dans les eaux claires & limpides, ſans être ſuſceptibles d'engorgement ni d'aucune détérioration: qu'enfin leur produit eſt conſiderablement ſupérieur à celui des meilleures pompes connues. Quels heureux avantages trouvés particuliérement pour la ſureté du ſervice des pompes marines, de celles à incendie, & de celles qu'on emploie dans les mines! Combien de Vaiſſeaux ont péri, combien de maiſons ont été conſumées par les flammes & combien de mines ont été noyées, abandonnées, pour n'avoir eu de reſſource que dans les pompes ordinaires: leurs cuirs ſe renflent-ils un peu trop, la reſiſtance par les frottemens devient terrible. Sont-ils trop deſſéchés, la pompe donne peu ou point d'eau. Les moindres ordures l'engorgent: les eaux corroſives brûlent les cuirs: la pompe ceſſe d'agir, tout périt. Par l'uſage des nouvelles pompes, point de cuirs, point de cauſe d'engorgement: le ſervice eſt toujours facile, abondant, conſtamment aſſuré.

Quelle économie par leur durée en quelque ſorte inaltérable, par la diminution des forces à employer à leur action, & point de frais d'entretien.

COMMERCE.

CHANGES A PARIS.

Sept. 1767	*Lundi 28.*	*Mar. 29.*	*Mer. 30.*
Amſterdam.	55 ¼ 3 8e	. . . .	. . . .
Londres. .	21 ¾ . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 ¾. . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 5 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 4 6. .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 ½ .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	⅛ B . .	. . . .	. . . .

AVIS.

Cours de Langue Angloiſe.

Le ſieur *Berry*, Anglois de Nation, Auteur de la Grammaire générale Angloiſe, donne avis que, pour la commodité des Négocians & autres perſonnes qui ſont occupées dans le courant de la journée, il commencera un cours de Lange Angloiſe le premier d'Octobre prochain, lequel cours durera ſix mois & ſera ouvert trois fois la ſemaine, depuis 6 heures du ſoir juſqu'à 8.

Le ſieur *Berry* demeure dans la maiſon de M. Dufay & Compagnie, Négocians, rue & place du Chevalier du Guet; il donne des leçons en ville à toutes les autres heures de la journée; il traduit toutes ſortes d'écritures en François ou en Anglois pour MM. les Banquiers, Négocians, *&c.*

Les perſonnes qui voudront aſſiſter au cours qu'il vient d'indique, ſont priées de ſe faire inſcrire & s'abonner chez lui avant le premier Octobre.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 30 Septembre 1767.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712 à 710		*marc.*
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	708		
Ducats à	96	10	
Or à 23 k. 31. 32 à . .	98		*once.*
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 & 20 g. à .	54	5	
Idem de 11 & 10 g. à . .	52	2 6	*marc.*
Piaſtres	49		

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

OFfice de Notaire Royal, & deux Offices de Secrétaires Greffiers du Roi de deux Communautés, le tout héréditaire, à deux lieues de Lyon, en Dauphiné, à vendre: *s'adreſſer à M. Deſſables, Notaire, place Confort, à Lyon.*

A vendre une Charge de Secrétaire du Roi en la Chancellerie, près la Cour des Aydes de Clermon-Ferrand: s'adreſſer à Bordeaux, à MM. *Pierre Boyer*, *Mezler*, *Zimmerman & Compagnie;* à S. Malo, à M. *Jolly de Pontéadeuc*, qui communiqueront les quittances de Finance, & les gages attribués audit Office, ou à M. *Guy*, Notaire aux Chartrons.

Office de Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France près la Cour des Comptes, Aydes & Finances d'Aix de la création de 1715, en Finance 60000 ℔, & aux gages de 2246 ℔, appartenant à M. Priou de Bras, rue de Noailles à Marſeille; il donnera toutes les facilités poſſibles à l'acquéreur qui payera à ſon choix, peu à peu, & même en échange d'immeubles & capitaux, donnera tous les éclairciſſemens néceſſaires, tant pour le produit que pour la ſûreté de l'achat, & gratifiera celui qui lui en procurera la vente, d'un pour cent. On peut s'adreſſer à lui, ou à ſon défaut à M. Lambert Lantier, rue de la Palud.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1767.	*Lundi 28.*	*Mardi 29.*	*Mercredi 30.*
Ac. des Indes. .	1242 ½ . . .	. . . . .	1242 ½ . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p ⅋. .	. . . . .	. . . . .	22 ½ . . . .
Prom. à 4 p ⅋. .	40	. . . . .	40 . . . .
Bill. de la Com.	405 4. 5 . .	. . . . .	404. 5. . . .
Ac. des Fermes.	837 ½ 40 . .	. . . . .	840. 37 ½ . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 f. p. l. du Dix.	18	. . . . .	18 . . . .
3e. Loterie. .	17 ½	. . . . .	17 ½ . . . .
Annuités. . .	402	FESTE.	. . . . .
Coup. d'An. .	77	. . . . .	77 . . . .
Emp. de 50 mil.	31	. . . . .	31 31 ½ . .
Emp. de 30 mil.	33. 32 ½ . .	. . . . .	32 ½ . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	36 ½ 37. 5m. .	. . . . .	36 ½ 37 . . .
4e. L. Epoques.	24. 11e. 29. .	. . . . .	24. 11e. 29 . .
Nouette. . .	31	. . . . .	31 . . . . .
Ac. de la caiſſe .	. . . . .		1170 . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅋ .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 79.

De Sᵗ. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Au Cap, le Lundi 30 Mars 1767, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 48 à 60 l.; le commun, de 30 à 40 l.; le brut, de 18 à 24 l.; l'indigo bleu, de 7 à 8 liv.; le cuivré, de 6 à 6 liv. 15 ſols; le café nouveau, de 16 à 17 ſols 3 den.; le vieux, de 13 à 16 ſols; le coton, de 210 à 220 liv.; les cuirs, de 6 à 9 liv.; les piaſtres gourdes, 37 pour cent.

Prix *des marchandiſes de France.*

Au Cap, le même jour, le vin vieux, de 160 à 180 liv.; le nouveau, de 130 à 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 75 à 80 liv.; la commune, de 60 à 66 liv.; le bœuf ſalé, de [illegible] à 75 liv. *le baril*; le beurre, 18 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 30 à 36 liv. *l'ancre*; l'huile, de 21 à 45 liv. *la cave*; le ſavon, de 80 à 84 liv. *le cent.*

Cours du Fret.

Au Cap, le ſucre blanc, 12 den.; le brut, 14 den.; l'indigo, de 20 à 24 den.; le café, de 14 à 16 den.; le coton, de 24 à 30 den.

De Cadix.

En annonçant l'arrivée du Navire Eſpagnol le *Dragon* (*) à Cadix, on n'a donné qu'une idée ſuccinte de ſa cargaiſon, des nouvelles certaines & plus détaillées nous ont appris que ce Navire étoit chargé pour le compte du Roi, de 15 ſurons de cacao ſuconuſque, 12 milliers de vanille & 485 quintaux de cuivre. Ce même Bâtiment apportoit pour le compte de différens Particuliers 4616836 piaſtres fortes en or & argent travaillés & monnoyés, 550 ſurons de cochenille fine, 23 de commune, 20 ſurons d'indigo, 100 ballots de jalap, 6 d'achiote, 5 de cevadille, 2 caiſſons d'écaille, 550932 caiſſons de vanille, 2 caiſſons de coquilles de nacre & 14 caiſſes de ſucre de la Havane.

Le 30 Août le Navire Eſpagnol l'*Aurore*, venant de Carthagêne, des Indes & de la Havane, eſt entré à Cadix chargé de ſucre & d'autres productions de l'Amérique.

Il eſt ſorti du même Port le même jour le Vaiſſeau de guerre Eſpagnol la *Caſtille* & la Frégate la *Pallas*, allant tous deux à la Vera-Cruz chargés de vif argent; il eſt auſſi parti une Polacre marchande chargée de diverſes marchandiſes.

(*) *Voyez Gazette numero 76.*

De Bayonne, *le 14 Sept. 1767.*

Exportation.

Du 31 Août au 12 Septembre 1767, il a été exporté de cette Ville par 5 Bâtimens Eſpagnols & 18 François, les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour *Bilbao*, 12 pipotes 13 bariques d'eau de vie, 14 ballots de plumes d'oie, papier, baſin, mercerie, bonnets de laine, 20 paquets de quincaillerie, 14 futailles de fer, 75 conques de ſel, 21 bariques de goudron, 560 cuirs ſecs & 300 planches de pin; pour *Commilles*, 37 bariques d'eau-de-vie, 1 futaille 2 bariques de caſſonnade, 2 caiſſes de ſavon & 15 balles de différentes marchandiſes; pour *Louanco*, 240 conques de bled d'inde, & 60 conques d'avoine; pour *Saint Jean de Luz*, 41 pilotins & 15 planches de pin; pour *Lisbonne*, 45 milliers de brai ſec, 20 quint. de lard & 20 balles de peaux de moutons en laine, pour *Porto-Porto*, 4 milliers de brai ſec; pour *Roſcoff*, 4 milliers de réſine, 20 traques d'avirons, 8 milliers de bouchons de liege & 1300 planches de pin; pour *Marſeille*, 6200 conques de froment; pour la *Rochelle*, 30 barils de brai gras, 10 bariques de goudron & 1400 planches de pin; pour *Rochefort*, 39 milliers de brai & réſine, 30 barils de goudron, 900 planches de pin; pour *Rouen*, 300 balles de laine, 17 caiſſes de vin, 2 barils de liqueurs; pour *Breſt*, 25 milliers de brai & réſine, 10 barils de goudron, 1200 planches de pin; pour *Quimper*, 40 milliers de réſine & 100 planches de pin; pour *Morlaix*, 35 milliers de brai & réſine, 16 barils de brai gras & 400 planches de pin; pour *Vannes*, 5 pipes de cidre, 54 milliers de réſine & 1400 planches de pin; pour *Nantes*, 298 milliers de réſine, 21 bariques 35 barils de goudron, 780 planches de pin, 8 bariques de cidre, 89 cuirs 178 peaux de veau, 10 quintaux de jambons & 225 houes & ſerpes; pour *Landerneau*, 26 milliers de réſine & 1500 planches de pin.

Importation.

Il eſt entré dans le même Port pendant le mê-

me eſpace de temps 5 Bâtimens Eſpagnols & 11 François ; de ces derniers, le Senaut le *Phénix*, de 168 tonneaux, Capitaine *Vincent Simonin*, de Bayonne, venoit de la Guadeloupe ; & la Frégate l'*Heureuſe Société*, de 160 tonneaux, Capitaine *Jean-Louis le Blancq*, venoit du Cap chargés tous deux de 413 bariques 16 tierçons 17 quarts de ſucre brut & terré, 13 boucauts 22 bariques 72 quarts de café, 1 boucaut 1 barique 1 quart d'indigo, 240 buches de bois de gayac, 480 cuirs en poil, 3 bariques de gingembre ; des autres Navires, 1 venoit de Saint Sebaſtien, 1 de Saint Ander, 1 de Bilbao, 1 de Morbien, 1 de Bordeaux, 1 de Saint Jean de Luz, tous ſix ſur leſt en ſable, en pierres & en moelons ; 1 de Saint Sebaſtien avec 17 futailles 33 ſacs 1 coffre de diverſes marchandiſes, 1 de Bilbao avec 15 balles 8 paquets 2 cofres, 12 futailles 2 caiſſes de différentes march. 1 de S. Jean de Luz avec du bois à brûler, 1 de Marſeille avec des marchandiſes d'épicerie & du Levant, 1 d'Oleron & 3 des Sables d'Olonne avec 258 muids 26 boiſſeaux de ſel, 5 caiſſes de porcelaines & 2 caiſſes de rhubarbe.

DE BORDEAUX.

ETAT *& quantité des marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées pendant le courant d'Août 1767, tant par mer, que par terre pour les Pays Etrangers & quelques Villes du Royaume* ; ſçavoir,

PAR TERRE.

Pour la *Souabe*, 1932 liv. d'indigo ; pour l'*Italie*, 3900 liv. dito ; pour la *Franche Comté*, 16493 liv. dito ; pour *Marſeille*, 870 liv. dito ; pour *Francfort*, 712 liv. dito ; pour l'*Alſace*, 2095 liv. dito ; pour *Offembourg*, 478 liv. dito.

Total 26480 l. d'indigo exporté de Bordeaux par terre pendant le mois d'Août.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 622 bariques 3 quarts de ſucre brut, 1415 bariques 27 quarts de ſucre blanc, 19916 liv. d'indigo, 882807 liv. de café, 4035 liv. de cacao ; pour *Amſterdam*, 491 bariques 1 quart de ſucre brut, 1576 bariques 32 quarts de ſucre blanc, 2753 liv. d'indigo, 58719 liv. de café, 16616 liv. de cacao, 5616 liv. de rocou ; pour *Roterdam*, 620 bariques 3 quarts de ſucre brut, 530 bariques 18 quarts de ſucre blanc, 7527 liv. de café ; pour *Stetin*, 121 bariques de ſucre brut, 111 bariques de ſucre blanc, 4310 liv. d'indigo, 122893 liv. de café, 1829 liv. de cacao ; pour *Saint Sebaſtien*, 2 bariques de ſucre blanc, 12095 liv. de cacao ; pour *Bayonne*, 7804 l. de cacao ; pour *Volgas*, 351 l. d'indigo, 4880 liv. de café ; pour *Dantzick*, 16 bariques de ſucre blanc, 2712 l. d'indigo, 97728 liv. de café ; pour *Bremen*, 65 bariq. de ſucre brut, 28 bariq. de ſucre blanc, 634 l. d'indigo, 302781 l. de café ; pour *Altona*, 13 bariq. de ſucre blanc, 2190 l. d'indigo ; pour *Bilbao*, 80 bariq. de ſucre blanc, 11315 liv. de cacao ; pour *Saint-Ander*, 16 bariques de ſucre blanc, 3297 liv. de cacao ; pour *Elſeneur*, 380 liv. d'indigo, 10511 liv. de café ; pour l'*Eſpagne*, 2 bariques de ſucre brut, 78 bariques de ſucre blanc ; pour *Dorth*, 175 bariques de ſucre brut ; pour *Anclam*, 8151 liv. de café ; pour *Bergue*, 11251 liv. dito ; pour *Swinemunde*, 1031 liv. dito ; pour *Lubeck*, 1036 liv. dito.

Total des marchandiſes des Colonies exportées de Bordeaux par mer pendant le mois d'Août, 2096 bariques 7 quarts de ſucre brut, 3865 bariques 77 quarts de ſucre blanc, 33246 liv. d'indigo, 1509315 liv. de café, 56991 liv. de cacao & 5616 liv. de rocou.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 31 Août au 17 Sept. 1767, il eſt entré dans ce Port 17 Navires François, venant des Colonies ; ſçav. le *Solide*, de 250 tonneaux, Cap. *Vivat*, parti de Saint Marc ; l'*Aimable Madelon*, de 280 tonneaux, Capitaine *André Jung* ; le *Comte de Clermont*, de 300 tonneaux, Capitaine *Laliman* ; le *Solide*, de 300 tonneaux, Capitaine *Bertrand* ; la *Marquiſe de Chantilly*, de 300 tonneaux, Capitaine *Deyris* ; le *Robuſte*, de 300 tonneaux, Capitaine *Robert* ; le *Daubenton*, de 300 tonneaux, Capit. *J. Vinguey*, partis tous ſix de Saint Domingue ; le *Monplaiſir*, de 150 tonneaux, Capitaine *Larrieu*, parti des Cayes Saint Louis ; le *Floriſſant*, de 400 tonneaux, Capitaine *Caſtanié*, parti du Port-au-Prince ; la *Société*, de Bayonne, de 130 tonneaux, Capitaine *Lamoliatte*, parti du Cap ; la *Minerve*, de 100 tonneaux, Capitaine *Cordié* ; les *Aimables Roſes*, de 280 tonneaux, Capitaine *Jung*, la *Victoire*, de 60 tonneaux, Capitaine *Clavier*, partis tous trois de la Martinique ; la *Marie Eſther*, de 120 tonneaux, Capitaine *Clemenceau* ; le *Duc de Praſlin*, de 300 tonneaux, Capitaine *In Vidal* ; le *Formidable*, de 300 tonneaux, Cap. *Galinet* ; la *Ville de Bergerac*, de 130 tonn. Capitaine *Laporte*, partis tous quatre de la Guadeloupe chargés de diverſes marchandiſes des Colonies pour le compte de différens Particuliers & Négocians de Bordeaux.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 10 Octobre.

AGRICULTURE.

De Dantzik, *le 7 Septembre.*

LA récolte de grain a été non-seulement très-abondante en Pologne, mais encore le grain eſt excellent. La quantité que nous en avons ici eſt très-conſidérable, & le prix baiſſe chaque jour; néanmoins on reçoit très-peu de commiſſions des pays étrangers pour en acheter, ce qui nous ſurprend d'autant plus que nous ſçavons que dans pluſieurs de ces pays, tels qu'en Angleterre, en Hollande, *&c.* le prix du grain eſt toujours très-haut.

De Londres.

On apprend par une lettre d'un Particulier de Pembrok, que la plus grande partie des grains de la moiſſon de cette année eſt déjà rentrée, & qu'on ne ſe rappelle pas d'avoir jamais vu à S. David une récolte auſſi belle, particuliérement celle d'orge.

Prix du grain à Londres.

Le quarter de 472 l. de 16 onces.

	shillings.
De froment.....	40 à 52
De drêche.....	31...33
De ſeigle.....	20...21
D'orge.....	22...26
D'avoine	13...19

La récolte du chanvre & du lin a été trois fois plus abondante cette année dans la Caroline méridionale que les années précédentes.

Les Marchands de vin d'Angleterre ont reçu des lettres de Vienne qui leur apprennent que le beau temps qui regne dans la Hongrie & dans l'Autriche, fait concevoir les plus belles eſpérances de bonnes vendanges.

Une lettre d'Innerara en Écoſſe en date du 18 de Septembre dernier, porte qu'il y a préſentement ſur les côtes occidentales d'Écoſſe une ſi grande quantité de gros harengs & de maquereaux que les Pêcheurs vendent chaque coup de filet depuis 7 juſqu'à 9 shillings.

Un Particulier de Campbelton en Écoſſe, a écrit la lettre ſuivante, datée du 10 Sept.

Je vous envoie avec plaiſir la confirmation des nouvelles que vous avez déjà eues du ſuccès de nos Vaiſſeaux pêcheurs de la côte de Terre-Neuve. Le Sloop le *Stonefield*, eſt arrivé ici (Campbelton) le 26 Août de Terre-Neuve, en 16 jours de traverſée. Quoiqu'il ait commencé fort tard ſa pêche, il apporte 12000 morues qu'il a priſes. Tous les autres Navires de cette Ville ont pareillement pris depuis dix mille juſqu'à 14000 morues. Comme c'eſt le premier eſſai que nous avons fait de cette pêche, le ſuccès nous a tellement flatté, que nous nous occupons déjà de l'équipement des Vaiſſeaux deſtinés pour la pêche prochaine.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Sept. 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

VALENCIENNES.				METZ.				CHAALONS.				RIOM.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Aveſnes.	22	10		Longwy.	12	4	4	Bar-ſur-Aube.	18	14	3	Aurillac.	21	19	11
Bavey.	19		7	METZ.	15	15		CHAALONS.	16	19	9				
Cambray.	18	11	3	Montmedy.	11*	9	2	Chaumont.	17	5		Brioude.	23		2
Condé.	24*	14						Epernay.	18						
Givet.	17*	2	6	Phalsbourg.	17	14	8	Joinville.	20	2	6	Clermont	22	7	
Landrecy.	23	2	8	Sarrebourg.	15	12		Langres.	20						
								Mezieres.	17	17	8				
Mariembourg.	21			Sarlouis.	13			Reims.	20*	6	2	Iſſoire.	23	12	4
Maubeuge.	20	2	4	Sedan.	17*	17		Rethel.	14*	1					
Ph lippeville.	18							St. Dizier.	14	8	9	Mauriac.	20*		
Queſnoy.	20	6	7	Thionville.	13	1	9	Sainte - Menehoult.	16						
				Toul.	13	8		Sezanne.	18	19	2	RIOM.	22	1	
St. Amand.	20							Troyes.	17	18					
VALENCIENNES.	23	8	9	Verdun.	13	4		Vaucouleurs.	15	14		St. Flour.	25*		
				Vic.	14	3	6	Vitry.	16	4					
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	20	13	2	From. le ſep.	14	4	5	From. le ſep.	17	9	4	From. le ſep.	22	11	5
Pain la liv.		2	8	Pain la liv.		1	9	Pain la liv.		1	11	Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	6	2		Avoine le ſ.	4	11	4	Avoine le ſ.	4	16	6	Avoine le ſ.	5	19	1
Foin le q.	1	8	1	Foin le q.	1	5	2	Foin le q.	1	12	7	Foin le q.	2		5
Paille le q.		15	2	Paille le q.		10		Paille le q.		15	9	Paille le q.	1	1	7

ÉCONOMIE RURALE

Par M. Sarcey de Sutieres.

Une bonne culture & une économie dans tous les frais, ſont les grands principes de l'agriculture ; par ces deux moyens on vient à bout de tirer de la terre les plus grands produits.

La bonne culture conſiſte, comme je l'ai dit ailleurs, dans quatre labours bien faits en planches bombées, & dans les ſaiſons convenables ; dans la quantité ſuffiſante d'engrais, & dans la qualité analogue à la terre. Je ne répéterai point ici ce que j'ai traité au long dans un autre endroit ; mais je m'étendrai davantage ſur le ſecond article.

La véritable économie rurale conſiſte à n'employer d'engrais que ce qui eſt abſolument néceſſaire ; à s'en procurer par tous les moyens les moins diſpendieux ; à ſçavoir bien labourer un arpent & demi de terre ou cinq quartiers par jour avec un ſeul Charretier & deux bons chevaux ; à économiſer dans les bâtimens néceſſaires à l'exploitation, enfin à ménager la ſemence à propos. Telle eſt en général la véritable économie rurale. Examinons chaque point en particulier.

C'eſt un ſyſtême mal fondé que de croire que plus on mettra d'engrais, plus on re-

cueillera de grains, & que par un tel moyen on peut doubler & même tripler la récolte.

Le bled ne demande que les ſels & les ſucs qui lui ſont néceſſaires, & qui ſont en même temps analogues à la nature de la terre. Le bled qui a trop d'engrais s'épouſſera, ne produira qu'une paille menue & foible qui verſera au moindre vent; l'épi qui ſera très-petit, fournira de petits grains qui ſeront mal nourris ſi l'année eſt pluvieuſe: la terre produira une infinité de mauvaiſes herbes analogues à ſa nature. Ainſi loin d'économiſer en ſuivant de tels principes, on perd beaucoup d'engrais qui auroient été utiles pour d'autres terres, on perd beaucoup de ſemences dont on ne retire preſque rien, on perd les frais de labourage, & l'on ſe prive d'une bonne récolte que ce même terrein eût produite s'il n'eût reçu que les engrais néceſſaires. Le grain chaulé ne demande preſque point d'engrais, & produit une bonne récolte qui fournit une grande abondance de fourrages, & par conſéquent une grande quantité d'engrais, puiſqu'avec beaucoup de fourrages on peut nourrir beaucoup de beſtiaux, & que d'ailleurs cette nourriture les rend plus ſains, plus robuſtes que les autres herbages qu'on eſt quelquefois forcé de leur donner, parce qu'on manque de paille & de grains. Par le moyen d'un tel arrangement on aura même aſſez d'engrais pour les terres qu'on aura défrichées. Voilà donc une véritable économie du côté des engrais. C'eſt en ſuivant ces principes que je n'ai aucune dépenſe à faire pour les fumiers, que j'ai une grande quantité de beſtiaux très-ſains, & que mes chevaux ſont forts & robuſtes.

En ſe ſervant de la charrue de Brie dont j'ai donné le deſſein & la deſcription, & de deux chevaux bien nourris, on trouvera moyen de labourer en un jour, avec un ſeul Charretier, un arpent & demi ou cinq quartiers au moins. Alors en diminuant le nombre d'hommes pour la culture des terres qui ſont en valeur, on trouvera ſuffiſamment de bras pour défricher les terreins incultes d'où l'on pourroit tirer de grands produits. Ce ne ſont point ici des choſes de ſpéculation, je pratique depuis long-temps ce que je conſeille, & par conſéquent j'ai de mon côté l'expérience & la réuſſite.

J'ai dit que le chaulage ménageoit les engrais, j'ajoute ici qu'il ménage la ſemence & qu'il faut un bon bichet de moins par arpent lorſque le grain eſt chaulé. Le ſol ſera très-garni, pourvu qu'on enterre la ſemence avec la herſe (*a*) & non pas avec la charrue.

On pourroit beaucoup s'étendre ſur chacune de ces parties; mais je crains de répéter ce que j'ai déjà dit dans les Gazettes d'agriculture qu'on peut conſulter, ainſi que mon *Agriculture expérimentale*. Voyez les Journaux d'*Août* & de *Septembre*, où l'on trouve les regles que j'ai établies pour les labours & le chaulage.

SUITE *de l'exercice public de l'École vétérinaire de Paris.*

DISCOURS

Prononcé par M. Danguin.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» Je ne ſçais ſi je me trompe, ou ſi je ne » juge que par mes propres ſentimens: dans » un jour tel que celui-ci, le ſpectacle que » cet établiſſement préſente, a quelque choſe » de vraiment attendriſſant; vous voyez d'u- » ne part ce que la Patrie daigne faire pour » nous, & de l'autre ce que nous voudrions » pouvoir faire pour elle. A peine cette » École eſt-elle ouverte, que ceux qui ont » eu le bonheur d'y être admis, s'empreſſent » de vous rendre les témoins de leurs pre- » miers efforts, non par l'eſpoir de méri- » ter des éloges dûs au zele, & plus ſouvent » encore accordés aux talens, mais par l'u- » nique ambition de placer à l'époque mê- » me du bien fait, les marques de la recon- » noiſſance. C'eſt ainſi, Monſeigneur, qu'en- » fans du Gouvernement, ils cherchent à » ſe rendre dignes d'être regardés comme » les vôtres. Ils devront à Sa Majeſté tout » ce qu'ils ſeront un jour, & le Laboureur

(*a*) *J'ai vu des perſonnes qui avoient de la peine à ſe ſervir comme il faut de la herſe, parce que la corde qui la tenoit étoit trop courte, ce qui la faiſoit ſauter lorſque le cheval tiroit. Il ne s'agit donc que de la tenir un peu plus longue, & la herſe produira ſon effet.*

» bénira toujours en eux un Roi vrai pere » de ſes peuples, lorſqu'à l'exemple de plu- » ſieurs de nous ils voleront dans des Pro- » vinces éperdues pour arracher des trou- » peaux entiers aux horreurs des épidémies » & aux ravages de la mort. Ils ne s'enor- » gueilliront point de leurs ſuccès ; ils les » rapporteront tous à la ſource de toutes » leurs lumieres. Cette ſource vous eſt con- » nue, Monſeigneur, le cœur a ſoutenu » l'eſprit & la multitude des travaux qui » nous éclairent, ne ſçauroit être l'ouvrage » d'un ſeul homme s'il n'étoit animé par » vous. Senſibles auſſi comme ils doivent » l'être à la vigilance du Directeur qui con- » ſacre tous ſes momens à les inſtruire, ils » lui éviteront ainſi qu'aux autres Profeſſeurs » les dégoûts attachés à des ſoins qui de- » viennent un fardeau peſant quand ils de- » meurent inutiles. Enfin ils ſe démentiront » d'autant moins que ce jour, le plus beau » de leur vie, où votre indulgence vient » les encourager au Berceau, leur ſera à » jamais préſent, & qu'ils apprennent ici » de vous-mêmes, Monſeigneur & Meſſieurs, » par les inſtans que vous daignez leur ſacri- » fier à chérir le véritable & le premier bien » de l'État, à voir dans les Cultivateurs des » hommes qui lui ſont précieux, & dans les » animaux la richeſſe réelle des campagnes, » & le ſoutien indiſpenſable du plus utile & » du plus ancien des Arts, c'eſt-à-dire, de » l'agriculture.

Ce diſcours prononcé, le concours commença, & l'aſſemblée témoigna ſon entiere ſatisfaction, par des applaudiſſemens donnés à chaque contendant, dans le moment où ils s'étoient acquittés de la démonſtration qui leur étoit échue. Le Miniſtre voulant auſſi s'aſſurer publiquement par lui-même de la capacité réelle des ſujets, ordonna que l'un d'eux qui avoit interrogé ſon concurrent répondit à la queſtion épineuſe qu'il venoit de faire, & cet éleve prouva ſur le champ qu'aucun d'entr'eux n'ignoroit la moindre des parties qu'il s'agiſſoit d'enviſager.

Cependant, il n'étoit pas aiſé de juger de celui à qui le prix devoit être préférablement adjugé. Après beaucoup de réflexions & de débats, les ſieurs Flandrin, Perret, Bechmie, Brade & Thiebaud, en furent déclarés également dignes. Il tirerent au ſort, il a couronné le ſieur Thiebaud ſans rien faire perdre aux autres de la gloire qu'ils ont acquiſe. Le ſieur Cambray, âgé de 12 ou 13 ans, a eu l'*acceſſit*, & les ſieurs Soulier & Prévôt ont démontré dans cette circonſtance combien on peut eſpérer de leur zele & de leur application.

Annonces de Livres.

Eſſai ſur les effets ſalutaires du ſéjour des étables dans la Phtiſie. Par M. Read, Docteur en médecine de la faculté de Montpellier, ci devant Médecin des Armées du Roi en Allemagne, avec cette épigraphe.

In deſperatis ſatius eſt anceps experiri remedium quam nullum.

Dans les cas déſeſpérés, il vaut mieux hazarder un remede dont le ſuccès ſoit douteux, que de n'en faire aucun... *Cornelius celſus.*

A Londres, & ſe trouve à Paris chez Riviere, ſur le Pont au change, 1767, brochure in-8°. de 33 pages.

Tout rejetter, ou tout adopter, ſont deux extrêmes que le ſage aura toujours ſoin d'éviter pour garder un juſte milieu que la prudence lui indique : c'eſt par une telle conduite qu'on eſt inſenſiblement parvenu à porter un jugement ſolide ſur la nature & la qualité des choſes. Un premier ſuccès eſt ſouvent équivoque, une mauvaiſe réuſſite ne doit point nous arrêter. Le ſéjour des étables pour la pthiſie a éprouvé ces deux révolutions ; favorable aux uns, inutile aux autres, ſes vertus étoient devenues problématiques. Devoit-on renoncer à ce nouveau ſecours que la nature ſembloit nous avoir préſenté, ou étoit-il à propos de faire de nouvelles tentatives ? Ce dernier parti paroiſſoit le plus certain ; mais il falloit des raiſons pour y engager. M. Read, (*a*) perſuadé qu'on ne doit rien négliger lorſqu'il s'agit de la vie des hommes, & craignant qu'on n'abandonnât ſans examen un moyen peut-être capable de rétablir les perſonnes tombées dans la phtiſie, a cru devoir s'exercer ſur un objet de cette importance. Ap-

(*a*) *M. Read eſt Auteur du Mémoire ſur les vices du ſeigle ergoté qu'on a vu dans notre Journal du mois de Décembre 1765.*

puyé ſur les raiſons phyſiques, il fait voir que la tranſpiration inſenſible & pulmonaire des animaux, forme un des principaux ingrédiens de l'air ; que l'union intime de l'air avec ces exhalaiſons, le rend ſuſceptible d'une influence benigne ou maligne ſelon qu'elles émanent d'un corps bien ou mal conſtitué. A ces raiſons il ajoute les exemples & les autorités des grands Maîtres de l'Art. Il conclud enfin pour de nouvelles épreuves, puiſqu'on peut les tenter ſans danger ; il preſcrit la maniere de les faire pour en retirer l'avantage qu'on en eſpere. Nous nous propoſons de donner un extrait de cet ouvrage utile, & qui nous a paru très-bien fait.

Tables noſologiques & météorologiques très-étendues, dreſſées à l'Hôtel-Dieu de Niſmes, depuis le premier de Juin 1757, juſqu'au premier Janvier 1762. Par M. Razoux, vol. in-8°. A Baſle, chez Jean Radolphe, & à Paris, chez Vallat-la-Chapelle, au Palais, prix 6 ℔.

On conçoît aiſément de quelle utilité peut être un pareil ouvrage pour les perſonnes qui conſacrent leurs veilles à la conſervation de notre être. De telles obſervations conduiſent néceſſairement à la lumiere, & ne ſont point négligées par ceux qui exercent avec fruit la profeſſion de Médecin ; c'eſt une juſtice que nous devons leur rendre. L'ignorant ſuit une routine, l'habile homme obſerve tout ; rien ne lui paroît indifférent, il examine la nature dans tous ſes points, & ſe conduit par la route qu'elle lui indique.

Hortus Europæ Américanus, contenant 85 arbres ou arbriſſeaux curieux du Nord de l'Amérique, leurs fleurs, leurs fruits & graines. L'Auteur preſcrit la maniere de les lever & de les conſerver dans leur paſſage, donne des regles pour leur culture, *&c.* Ce livre eſt enrichi de 63 planches enluminées. L'Auteur eſt M. Marc Catesby. A Londres, chez Millans Libraire.

Cet ouvrage ne regarde que les perſonnes qui font leur amuſement d'élever des arbres étrangers.

COMMERCE.

Suite de ce qui concerne la vente que la Compagnie des Indes doit faire à l'Orient.

LEs Adjudicataires ne pourront avoir la livraiſon de leurs Marchandiſes, qu'après qu'ils auront payé au Caiſſier de la Compagnie, à l'Orient, le montant de leurs adjudications, en argent comptant, ou en lettres de change bien & dument acceptées de toute ſatisfaction.

Le payement comptant des marchandiſes eſt fixé au 10 Décembre prochain ; le payement à uſance au 10 Janvier 1768 ; & celui à 2 uſances au 10 Février prochain, pour les villes & places du Royaume, dénommées ci-deſſous, ſoit qu'il y ait jour de grace ou nom.

Elle accordera dix pour cent d'eſcompte pour le payement comptant de toutes les marchandiſes, neuf pour cent pour le payement à uſance, & huit pour cent pour le payement à deux uſances.

Elle recevra en payement de ſes Adjudicataires, des lettres de change dans les termes ci-deſſus, ſur les villes ci-après ſeulement ; ſçavoir, ſur Paris, Rouen, la Rochelle, Saint-Malo, Nantes, l'Orient & Bordeaux.

Elle recevra auſſi pour comptant juſqu'au 10 Décembre prochain, les lettres ſur Amſterdam, Londres & Hambourg, à ſoixante jours de date.

A l'égard de Lyon, les lettres en payement de Saints, ſeront reçus pour comptant, & jouiront de l'eſcompte de dix pour cent.

Elle n'admettra en payement aucunes lettres de change au-deſſous de la ſomme de mille livres.

Quant aux Adjudicataires qui voudront payer le prix de leurs adjudications en lettres ſur l'Étranger, le change en ſera réglé au cours de Paris, & ſur le pied porté par le certificat atteſté par deux Agens de change, qui aura été adreſſé à l'Orient, aux Syn-

dits & Directeurs de la Compagnie, & par eux reçu l'ordinaire qui précédera le jour de la remiſe deſdites lettres entre les mains du Caiſſier de la Compagnie à l'Orient, ſi mieux n'aiment les Négocians convenir d'un change fixe lors de l'ouverture de la vente.

La Compagnie des Indes a ouvert ſa caiſſe générale à Paris, pour y recevoir les fonds en argent que Meſſieurs les Négocians y porteront ou y feront porter par leurs Correſpondans, juſqu'au 31 Octobre inclusivement; deſquels fonds le ſieur de Mory ſon Caiſſier général, fournira ſon récépiſſé, dans lequel les intérêts à raiſon de cinq pour cent l'an, ſeront compris, à compter du jour de la recette, juſqu'au $\frac{10}{20}$ Décembre; & leſdits récepiſſés ſeront reçus à l'Orient pour le payement comptant, ou ſeront rembourſés également en argent comptant à Paris, audit terme 20 Déc. fixe, dans le cas qu'ils n'aient pas été employés.

La Compagnie continuera de recevoir les fonds qui lui ſeront apportés à Paris après le 31 Octobre, juſques & compris le 30 Novembre ſuivant, pour ſervir au payement comptant de la vente, mais ſans en payer d'intérêt; elle déclare auſſi qu'elle n'innovera rien aux dépôts qui ont eu lieu ci-devant entre les mains de ſes Correſpondans dans les villes de Lyon, Rouen, Bordeaux & Montpellier. Les Négocians qui voudront y dépoſer des fonds en argent, en tout ou en partie, pour ſervir à payer la valeur des marchandiſes dont ils ſe rendront Adjudicataires à la vente à l'Orient, s'adreſſeront,

A Lyon....., à MM. *Couderc* pere & fils, & *Paſſavant.*
A Rouen..... à M. *François Taillet.*
A Bordeaux.. à M. *Jarreaux.*
A Montpellier, à MM. *François Durand* & fils.

Leſdits fonds d'avance ne ſeront reçus dans leſdites villes, que juſques & compris le 30 Novembre incluſivement, & ne produiront aucun intérêt. La Compagnie déclare qu'elle ne recevra point de dépôt dans d'autres villes que dans les quatre dénommées ci-deſſus.

En rapportant par leſdits Négocians les reconnoiſſances qui leur auront été fournies des fonds par eux remis dans leſdits lieux; elles ſeront reçues à l'Orient, juſques & compris le 10 Décembre, comme argent comptant, & jouiront de l'eſcompte de dix pour cent.

A l'égard des Adjudicataires qui ont remis des ſommes dans les diverſes caiſſes indiquées ci-deſſus, & qui en ont des billets payables au 20 Novembre prochain, il leur ſera alloué des intérêts juſqu'au 10 Décembre auſſi prochain, à raiſon de cinq pour cent l'an.

En cas que quelques Négocians ne ſe rendent pas Adjudicataires à la vente, les ſommes qu'ils auront dépoſées au Caiſſier & aux Correſpondans de la Compagnie, leur ſeront rendues à vue par leſdits Caiſſier & Correſpondans, en mêmes eſpeces que celles qu'ils auront dépoſées, en rapportant par leſdits Négocians les reconnoiſſances qui leur en auront été fournies, contenant le bordereau deſdites eſpeces, & après avoir été viſées par l'un des Syndics & Directeurs prépoſés à la vente, ſi mieux n'aime la Compagnie en faire le rembourſement à Paris, toujours dans les mêmes eſpeces; ce qui ſera opté à l'Orient par leſdits Syndics & Directeurs en mettant leur *Viſa.*

Les Adjudicataires ſeront tenus de prendre, ſous dix jours au plus tard après la vente finie, la livraiſon des lots qui leur auront été adjugés; laquelle ne leur ſera néanmoins faite qu'après qu'ils auront payé le montant de leur adjudication, en argent ou en lettres de change de toute ſatisfaction, dans les termes & ſur les places ci-deſſus déſignées.

Après la livraiſon des marchandiſes aux Adjudicataires ou à leurs porteurs de pouvoir, leſdites marchandiſes reſteront aux riſques de ces derniers, s'ils les laiſſent dans les magaſins de la Compagnie.

Il n'y aura que les Adjudicataires qui compteront de leur adjudication, la Compagnie ne voulant reconnoître pour ſes débiteurs, que ceux à qui les lots auront été adjugés.

Les droits impoſés ſur toutes les marchandiſes de la préſente vente, tels qu'ils puiſſent être, ſeront payés par les Adjudicataires, à l'exception néanmoins de ceux ſur les thés qui en ſont affranchis, & ſur le

marchandiſes blanches & toiles de coton, que la Compagnie acquittera ſuivant l'article III de l'Arrêt du Conſeil du 19 Juillet 1760.

Il ſera payé par les Adjudicataires, un pour mille pour les Pauvres, dont le provenu ſera diſtribué par la Compagnie à qui & ainſi qu'elle le jugera à propos.

COURS DU CHANGE A LONDRES, *le 29 Sept. 1767.*

	Eſcalins.
Amſterdam à deux uſances ½.	34 11
Dito, à vue	34 9
Hambourg, à deux uſances ½.	

	Deniers ſt.
Paris, à un jour de date. . .	31 ½
Dito, à 2 uſances.	31 5/16
Bordeaux à 2 uſ.	31 1/4 7/8
Cadix	39 7/8
Liſbonne.	66
Livourne.	49 7/8 à 50

CHANGES A PARIS.

Oct. 1767	*Lundi 5.*	*Mar. 6.*	*Mer. 7.*
Amſterdam.	55 1/8 55 .	. . . .	. . . .
Londres. .	31 3/4 . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 1/4 . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 4 6. .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 3 6. .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 1/4 . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	7 8e. p. .	. . . .	. . . .

DE NANTES, *le 26 Sept. 1767.*

Prix courant de diverſes Marchandiſes.

L'indigo cuivré de S. Domingue, de 5 ℔ 4 ß à 5 ℔ 5 ß; d°. mélangé de bleu violet & cuivré, de 5 ℔ 10 ß à 5 ℔ 15; d°. violet pur, de 6 ℔ 5 ß à 6 ℔ 10; d°. bleu pur, de 9 ℔ 10 ß à 10 ℔; d°. en poudre, de 3 à 4 ℔ 10 ß *la livre*; café de la Martinique, 18 à 19 ß; d°. de S. Domingue, de 16 ß 6 d. à 17 ß 6 d. la *livre*.

Sucre terré ou caſſonnade, premiere ſorte, de 54 à 55 ℔; d°. ſeconde ſorte, de 48 à 50 ℔; d°. troiſiéme ſorte, de 44 à 46 ℔; d°. petit ſucre ou quatriéme ſorte, de 40 à 42 ℔; d°. tête ou cinquiéme ſorte, de 33 à 34 ℔; d°. brut premiere ſorte, de 30 à 33 ℔; d°. ſeconde ſorte, de 27 à 29 ℔; d°. troiſiéme ſorte, de 25 à 26 ℔; d°. inférieur ou quatriéme ſorte, 22 ℔; ſyrop melaſſe de 9 ℔ 5 ß à 9 ℔ 10 ß; coton en laine de S. Domingue, de 165 à 175 ℔; d°. de la Guadeloupe & de la Martinique, de 155 à 158 ℔; d°. de Smyrne, de 125 à 130 ℔ le *quintal*.

Morue ſeche ſelon ſes diverſes qualités, de 25 à 35 ℔ le *cent*; morue fraiche de Terre-Neuve, grand poiſſon, de 180 à 190 ℔ les 62 poignées, la poignée de 2 morues; d°. raguet ou rebut, 120 ℔.

Huile d'olive fine du Port-Maurice, premiere qualité, de 67 à 68 ℔; d°. ſeconde, de 62 à 63 ℔; d°. de Provence premiere qualité, 66 ℔; d°. ſeconde, 61 ℔ d°. graſſe épurée de Fece, 55 ℔; huile de lin, de 44 à 48 ℔ le *quintal*.

Bois de Campêche en buches coupe d'Eſpagne, 13 ℔; coupe de Hollande, 14 ℔; d°. de Honduras non pelé, 6 ℔; pelé, 8 ℔ 10 ß; d°. de Fernambourg, 43 ℔; d°. de Sainte-Marthe, de 17 à 18 ℔; d°. Fuſtel, 15 ℔ le *cent* peſant.

Prix des Aſſurances.

Pour l'aller à la Martinique, 2 ℔ un quart pour cent; pour *idem* au Cap S. Domingue, à Leogane, aux Cayes S. Louis, de 2 & demi à 2 trois quarts; prime liée d'aller & de retour, de 5 à 5 & demi; pour l'aller à Marſeille, de 2 un quart à 2 & demi; pour Guinée d'aller & de retour, 6 un quart; pour l'aller à Amſterdam, 2 ℔; pour *idem* à Roterdam, 1 trois quarts; pour *id.* à Hambourg, 2 & demi; pour *idem* à Dunkerque & Calais, & à Cadix, 1 & demi; pour *idem* à Bilbao, 1 un quart; pour *idem* à Lisbonne, 1 & demi.

Prix du fret.

Pour la Martinique, pour le Cap, pour Leogane, pour les Cayes S. Louis, de 60 à 63 ℔ par tonneau du poids de 2000 livres gabarrage compris; pour Marſeille, de 30 à 32 ℔; pour Bordeaux, de 14 à 15 ℔; pour Amſterdam, pour Roterdam, pour Ham-

bourg, de 20 à 25 ℔; pour la Rochelle, 12 ℔; pour Cadix, 6 ℔ par balle, 28 ℔ par tonneaux; pour Bilbao; 3 ℔ par balle, 18 par tonneaux.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 25 Sept. 1767.*

Les Navires François la *Plaine de Leogane*, de 250 tonneaux, Capitaine *Patrice Rice*, Armateur M. *Jacques Rice*; le *Chaumont*, de 300 tonneaux, Capitaine *Morin*, Armateur M. *Richard*; le *Royal Louis*, de 250 tonneaux, Capitaine *Lejeune*, Armateur M. *Trinquart*; & le *Martial*, de 150 tonneaux, Capitaine *Creſpin*, Armateur M. *Laſnier*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour S. Domingue; le ſecond pour le Port-au-Prince; le troiſiéme pour le Cap, & le quatriéme pour la Guadeloupe.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port les Navires étrangers le *S. Nicolas*, de 60 tonneaux, Capitaine *Andreas Hamer*, interprete le ſieur *Boudet*, pour Dronthem; le *Fokke & Mary*, de 160 tonneaux, Capitaine *Claas Piers Bock*, Interprete le ſieur *Van Neunen*, pour Hambourg; le *S. Nicolas Reeneman*, de 140 tonneaux, Capitaine *Sietſe Roels*, Interprete le ſieur *Odiette*, pour Amſterdam; le *Jeune Ube*, de 120 tonneaux, Capitaine *Siebbe Nannes*, Interprete le ſieur *Van Neunen*, pour Stetin.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 7 Octobre 1767.*

	℔	ß		
Or de Portugal, à . .	710 à 712			*marc.*
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	696			
Les guinées à	708			
Ducats à	96	10		
Or à 23 k. 31. 32 à . .	98			*once.*
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54	5		
Idem de 11 d. 10 g. à . .	52	5		*marc.*
Piaſtres	49	2	6	

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 29 Sept. 1767.*

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*
Annuités conſol. à 3 p $\frac{0}{0}$	88 $\frac{3}{8}$
Ann. de 1758 à 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$.	93 $\frac{1}{8}$
Comp. du Sud à 3 p $\frac{0}{0}$ le divid. 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ . . .	104 $\frac{3}{8}$
Le divid. pour les Actionnaires à 10 p $\frac{0}{0}$ . . .	266
Obligations de la Comp. des Inde à 3 p $\frac{0}{0}$ . .	6 ß
Ann. à 3 p $\frac{0}{0}$ cap. 900000 l.	89 $\frac{7}{8}$
Bill. de lot. p^{r}. 600000 l. à 10 l.	12 ℔ 14 ß
Long. ann. ⎫ 1745, 46, 57 ⎫	14 $\frac{1}{2}$ ⎫
ſans cap. ⎭ 1761 & 62. ⎭	27 ⎭ *années.*
Bill. de la M. à 4 p $\frac{0}{0}$ *eſc.*	2 $\frac{3}{8}$

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^{t}. de Oct.
L'Empereur,	1^{e}.	J.	16
Maupaſſant,	4^{e}.	J.	16
Fauveau,	7^{e}.	F.	16
Baroy,	27^{e}.	J.	16
De Joantho Duj.	32^{e}.	M.	12
Patu,	56^{e}.	P.	16

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1767.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
Ac. des Indes. .	1245 . . .	1242 $\frac{1}{2}$ . . .	1242 $\frac{1}{2}$ . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	40 . . . .
Bill. de la Com.	404	403	403 . . . .
Ac. des Fermes.	817 $\frac{1}{2}$ . . .	820.	820 . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	18	18 . . . .
3^{e}. Loterie. .	17 $\frac{1}{2}$	17	16 . . . .
Annuités. . .	380	381	384 . . . .
Coup. d'An. .	72 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$ . . . .
Emp. de 50 mil.	31 $\frac{1}{2}$.	31	31 . . . .
Emp. de 30 mil..	32 $\frac{1}{2}$	32	31 $\frac{1}{2}$ . . . .
Col. 1759. . .	34. 35. 10^{m}. .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	36	35 $\frac{1}{2}$ 36. 2^{m} . .	35 $\frac{1}{2}$ 2^{m} . . .
4^{e}. L. Epoques.	23 $\frac{1}{2}$ 23 11^{e}. 28	22 $\frac{1}{2}$ 22 11^{e}. 27.	22 11^{e}. 27 . .
Nouette. . .	31	31	30 $\frac{1}{2}$ . . . .
Ac. de la caiſſe .	1160	. . . . .	1160 dup. 60 .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 3 p $\frac{0}{0}$ C.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 81.

De St. Domingue.

Prix des Marchandises de la Colonie.

A Saint Marc, le 10 Avril 1767, le sucre blanc, de la premiere qualité, de 48 à 50 liv.; le commun, de 34 à 38 liv.; le brut, de 22 à 24 liv.; l'indigo cuivré, de 5 liv. 15 sols à 6 liv.; le café nouveau, de 16 sols 6 den. à 16 sols 9 den.; le coton, de 190 à 195 liv.

Au Cap, le 13, le sucre blanc, de la premiere qualité, de 48 à 60 livres; le commun, de 30 à 40 livres; le brut, de 18 à 24 livres; l'indigo bleu, de 7 à 8 liv.; le cuivré, de 5 liv. 5 sols à 6 liv. 10 sols; le café nouveau, de 16 sols 6 den. à 17 sols; le vieux, de 13 à 15 sols; le coton, de 205 à 210 liv.; les cuirs, de 6 à 9 liv.; les piastres gourdes 37 pour cent.

Prix des marchandises de France.

A Saint Marc, ledit jour 10 Avril, l'huile, 36 liv.; le savon, 80 liv.

Au Cap, le 13, le vin vieux, de 160 à 180 liv.; le nouveau, de 140 à 150 liv.; la farine de Moissac, de 70 à 80 liv.; la commune, de 60 à 66 liv.; le bœuf salé, de 60 à 66 liv. *le baril*, le beurre, de 15 à 20 sols *la livre*; le petit salé, de 30 à 36 liv. *l'ancre*; l'huile, de 18 à 42 liv. *la caye*; le savon, 80 liv. *le cent*.

Cours du Fret.

A Saint Marc, le sucre, de 10 à 13 den.; l'indigo, 30 den.; le café, 15 den.; le coton, de 48 à 52 deniers.

Au Cap, le sucre blanc, de 12 à 14 den.; le brut, de 14 à 16 den.; l'indigo, de 18 à 24 den.; le café, de 16 à 18 den.; le coton, de 24 à 30 deniers.

De Cadix.

Du 4 au 11 Septembre 1767, il est arrivé ici de différens Ports de l'Amérique Espagnole & en dernier lieu de la Havane, 7 Navires Espagnols chargés de différentes productions de ces Colonies, entr'autres, de sucre, de cacao, de cuirs, de tabac, de bois de campêche, de cuivre & de drogues médécinales. Ces Bâtimens sont le *Saint Charles*, *le Faucon*, *la Vierge de la Mercy*, *le Bel Indien*, *le Saint François Xavier*, *la Sevillana*, & un autre dont on ignore le nom. L'un d'eux est arrivé démâté de son mât d'artimon.

Le Navire Espagnol la *Crainte de Dieu*, sortit de de ce Port le 4 Septembre pour Buenos-Ayres avec une cargaison de diverses marchandises. Il sera escorté jusqu'à une certaine hauteur par le Vaisseau de guerre de la même Nation le *Triomphant*. Ce dernier ira joindre ensuite le Vaisseau de guerre la *Princesse* pour aller donner ensemble la chasse aux Corsaires Algériens qui croisent sur ces parages & qui se sont emparés dernierement de deux petits Bâtimens Catalans dont l'un chargé de savon & de sel pour Galice, a péri sur la Barre de Salé où les Corsaires voulurent le faire entrer à cause du mauvais temps, & l'autre avoit un chargement de cacao, & de sucre pour la Biscaye évalué cent mille écus: l'équipage de celui-ci a eu le bonheur de se sauver à terre.

De Marseille, *le 22 Septembre 1767.*

Arrivée de Navires.

Du 14 au 21 Septembre 1767; il est entré dans ce Port 38 Bâtimens François & 15 Etrangers; des premiers, 5 venoient du Cap; sçavoir; le *Jeune Voyageur*, Capitaine *Simon-Nicolas de Berre*; le *Gabriel*, Capitaine *Laurent Toulignan*, de la Ciotat; l'*Heureux Saint Joseph*, Capitaine *Jean-François Rimbaud*, de Marseille; le *Zelé*, Capitaine *François Pinatel*, de Marseille; l'*Union*, Capitaine *Antoine Palot*, de Marseille, chargés tous cinq des marchandises des Colonies; les autres venoient de Terre-Neuve, de Smyrne, d'Acre, de Gallipoli, de Patras, de Malthe, de Tarente, de Smigaglia, de Barleta, de Calabre, de Morviedre, d'Alicante, de Carthagêne, d'Almazaron, de Palamos, de Corse, de Nice, d'Antibes, d'Oneille, de Narbonne, de Canet, d'Agde, de Cette, d'Arles, de Cannes, de Luan, de Toulon, de Martigues, de Saint Faliou, des Aigles, de la Roche-Bernard, chargés de diverses marchandises.

Départ de Navires.

Il est sorti du même Port dans le même espace de temps 26 Bâtimens François & 10 Etrangers allant à Toulon, à la Ciotat, à Frejus, à Arles, à Saint-Tropès, à Narbonne, à Bandol, à Gênes, en Sardaigne, en Italie, à Palerme, à Messine, à Carrara, en Espagne, à Barcelonne,

en Barbarie, au Levant, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, droguerie & autres.

De Nantes, *le 25 Septembre 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du 18 au 24 Septembre 1767, il eſt entré dans ce Port 14 Navires François & 3 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Samaritaine*, Capitaine *Durand*, venant de Dunkerque chargé de pluſieurs étoffes de laine, d'inſtrumens de Mathématiques, de graine de lin, de mercerie, de plomb en ſaumons, en rouleaux & en grains, & de différentes marchandiſes; la *Jeune Annette*, Capitaine *François Maillet*, venant du Banc de Terre-Neuve, chargé à la conſignation de M. *Mazureau*, de morues vertes & d'huile de morue; la *Mignonne*, Capitaine *Alexandre Chevalier*, venant de Noirmoutier avec du brai ſec & du goudron provenant de naufrage; le *Saint François*, Capitaine *Jean Laiſné*; l'*Invincible*, Capitaine *Marc le Bars*, venant tous deux de Bayonne chargés de réſine, de jambons, de houes & de ſerpes; l'*Arianne*, Capitaine *Gabriel Mechin*; la *Marie Louiſe*, Capitaine *Jean Charon*, venant tous deux de l'Iſle de Ré avec du vin; le *Saint Antoine*, Capitaine *Jean le Diſcot*, venant de Bordeaux avec de l'eau-de-vie; l'*Aimable Anne*, Capitaine *Gilles Detouche*, venant de Saint Malo avec des pierres à bâtir, de la morue ſeche, de l'huile de poiſſon & du ſyrop; la *Marie Annne*, Capitaine *Jean Baptiſte Guillevin*, venant de Belle Iſle; l'*Angélique*, Capitaine *Guillaume Yvon*; le *Saint Jacques*, Capitaine *Liſcouet*, venant tous deux du Port-Louis; le *Diligent*, Capitaine *Joſeph Chaton*, venant de l'Orient chargé comme les trois précédens de ſardines preſſées, d'huile de ſardines, de ſuif, & plus que les autres, de porcelaine, de thé, de café & de peaux de bœuf; la *Sainte Anne*, Capitaine *Nicolas Pineau*, venant de la Rochelle avec des ancres de fer, des cordages, du vin, des indiennes, des peaux de chevreuils, de cerfs, d'ours & d'ourſons; des Etrangers, l'*Emanuel*, Capitaine *Johan Elberg*, venant de Woelerwik en Suede chargé de fer en barres, de brai gras, de goudron, de planches, de mérein & de cloux; la *Nouvelle Eſpérance*, Capitaine *Herman Schltehting*, venant de Hambourg avec de la laine non filée, des merceries, des platilles, des verres à boire, du cuivre rouge, du fer blanc & des toiles à voile; le *Saint Jean-Baptiſte & les Ames*, Capitaine *Pierre de la Torres*, venant de Bilbao avec du fer en barres & de la laine.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 2 Navires François & 6 Etrangers; ſçavoir, des premiers, le *Saint Jacques*, Capitaine *Peyre*; & la *Ducheſſe de Grammont*, Capitaine *Meſnard*, allant tous deux en Guinée; des Etrangers, la *Conception & Saint Antoine*, Capitaine *Jacques Echevria*, allant à Saint Sebaſtien; le *Jean & Guillaume*, Capit. *François Arrarte*, allant à la Corogne; le *Saint Joachim*, Capitaine *Thomas Arrarte*, allant au Ferol; le *Jeune Roch*, Capitaine *Ype Sierks*, allant à Amſterdam; la *Bonne Eſpérance*, Cap. *Jac. Annes*, allant à Hambourg; la *Marie Heleine*, Cap. *Andris Vyberg*, allant à Uddevalde chargés de farine, d'ardoiſes, de toile, de quincaillerie, de ſucre terré, de cacao, de thé, de café, d'indigo, d'eau-de-vie & de gants de peau.

Du Havre, *le 27 Septembre 1767.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 15 Navires François & Etrangers; ſçavoir, des premiers, la *Bien Aimée*, Capitaine *Cochard*, allant à Saint Malo; le *Saint Firmin*, Capitaine *Mirambeau*, de Bayonne, allant à S. Ander; le *Saint Eſprit*, Capitaine *Pierre Labarthe*, de Bayonne; la *Liberté*, Capitaine *Dubourg*, allant tous deux à Bayonne ſur leſt, ainſi que les deux premiers; le *Chauvelin*, Capitaine *Blaire*, de Saint Valery-ſur-Somme, allant à Cadix; la *Princeſſe Emilie*, Capitaine *Rouſſel*, allant à Lisbonne chargés de diverſes marchandiſes; la *Mere de Famille*, Capitaine *Leſcan*, du Havre; le *Marquis de la Pailleterie*, Capitaine *Hamel*, du Havre, allant tous deux au Cap; la *Médée*, Capitaine *Goſſe*, du Havre, allant en Guinée; le *Marin*, Capitaine *Acher*, du Havre, allant à la Martinique chargés tous quatre de diverſes marchandiſes; la *Marie Catherine* (*), Capitaine *Dulong*, allant à Fecamp avec du ſavon, des cuirs, du coton & du bois de campêche pour Fecamp, & un commencement de charge pour la Martinique; le *S. Jean*, Capit. *Truquetil*, allant à Dieppe avec le reſte de ſa cargaiſon priſe à Marſeille; des Etrangers, la *Démoiſelle Eliſabeth*, Capitaine *Geeſt Mewes*, allant à Rouen avec ſa charge priſe à Hambourg; le *Jeune Michel*, Capitaine *Wibreans*, allant à Hambourg avec du ſucre, du café & des parquets; la *Jeune Dame Marie*, Navire Danois, Capit. *Samſing Alling* qui en étoit Pilote avant la mort des deux Capitaines de ce Navire, dont il a été fait mention dans la Gazette n°. 78.

(*) *Doit charger à Fecamp pour aller à la Martinique.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 17 Octobre.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

Du Mercure d'Altona.

DE DANTZICK, *le 3 Septembre.*

LA récolte de cette année a été très-abondante en Pologne auſſi bien qu'en Pruſſe. (*a*) On a eu le temps le plus favorable pour ſerrer les bleds. Tout le monde eſt très-content de la qualité du nouveau froment & du nouveau ſeigle. On en peut dire autant de l'orge & de l'avoine dont on a eu une quantité plus conſidérable que l'année derniere. Il ne nous manque plus que le débit pour l'Etranger. Les demandes des Hollandois qui ordinairement tirent tant de bled de chez nous, ſont encore ſi peu nombreuſes, que le laſte exporté pour Amſterdam, ne ſe paye que de 11 florins à 11 florins 10 creuzers, ce qui vient en partie de ce que la maiſon du ſieur Pierre Fremant, gros Marchand de bled, a failli derniérement. Cette maiſon avoit fait acheter des quantités de bled conſidérables, dans la vue de faire hauſſer de plus en plus le prix de cette denrée, & de s'en aſſurer en quelque façon le monopole. En effet, on ſçait que peu de temps encore avant ſa faillite, il avoit fait acheter pour ſon compte 7000 laſtes, tant de froment que de ſeigle, à Amſterdam, & 4000 laſtes à Dantzick, qui devoient être livrés avant la fin de Septembre. Mais ce projet qui paroiſſoit ſi bien combiné a échoué, & cet événement fait trembler ceux qui pouvoient en avoir médité de pareils, enſorte qu'il faut à préſent que toutes ces proviſions de bled ſoient vendues ici publiquement, l'abondance de la derniere récolte empêchant qu'il n'en ſoit fait aucune demande. Cette banqueroute & cette abondance ont fait tomber, il y a déjà quelques jours la charge de ſeigle à 10 florins, & celle de froment à 15 & 16 florins au-deſſous de leur valeur précédente. Le laſt de ſeigle s'eſt vendu de 210 à 215 florins, celui de froment de 400 à 460 florins.

(a) *Nous avons déjà annoncé en peu de mots cette nouvelle, mais les circonſtances que nous avons trouvées dans le Journal d'Altona, nous ont paru mériter d'être publiées.*

SUITE *de la réponſe de M. X. X. à M. Thierriat.*

On m'objectera peut-être qu'une impoſition conſtante au marc la livre, pourroit être onéreuſe, même impraticable dans des années de malheurs : mais ſi l'on daigne réfléchir que dans l'eſpace de 67 ans, tous les événemens poſſibles ſont arrivés, qu'on y a eu tous les égards, que par conſéquent dans l'année commune de 67 ans, ſe trouvent les événemens des bonnes & mauvaiſes récoltes, les effets de la protection de l'homme favorité, le reſſentiment contre celui

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

qui l'a mérité, la ſortie & l'entrée des différentes cottes; on avouera que le principe eſt juſte.

Et quel eſt en effet le ſoulagement que reçoivent les Paroiſſes affligées, ſi leurs récoltes leurs ſont enlevées par les gelées du mois de Mai ? Cet événement eſt commun à toute la Généralité, en ce cas, point de diminution ; la grêle, les inondations ne ſont point ſi générales, les Paroiſſes qui en ſont frappées obtiennent quelques douceurs, mais c'eſt toujours pour l'année qui ſuit, car on ne peut rien changer à l'impoſition répartie au mois d'Oct.

Le nouvel ordre qu'on propoſe n'oblige pas à un travail auſſi diſpendieux & auſſi immenſe qu'on pourroit le croire : dans trois ou quatre mois un homme un peu laborieux le mettra au grand jour, ſi l'on veut lui fournir le montant année par année de toutes les impoſitions des taillables depuis 1700, & dans le même ordre, la contribution des différens pays d'État.

Après avoir calculé le total des impoſitions de 67 ans, trouvant qu'elle monte, par exemple, à 134 millions, il arrêtera que la ſoixante-ſeptiéme partie eſt de deux deux millions, que ſur ces deux millions, la Bretagne en a payé par année commune cent mille livres, le Languedoc 50 mille, l'Artois dix mille, la Bourgogne 25 mille, montant leſdites coutributions deſdits pays d'État, à celle de 185 mille livres, il conclura qu'il reſte à répartir dans les Généralités & pays d'Élection, dix-huit cent quinze mille livres.

Ce point une fois trouvé, on rapprochera la contribution de chaque Généralité & pays d'Élection pendant 67 ans, on arrêtera la ſoixante-ſeptiéme partie de chacune au marc la livre, on leur diſtribuera dix-huit cent quinze mille livres.

La fixation des Généralités une fois faite, MM. les Intendans feront faire dans leurs Bureaux pareil ouvrage, Election par Election, même fixation dans chaque Election, & les Elus feront même travail Paroiſſe par Paroiſſe.

Tous ces frais peuvent ſe borner à une gratification qu'on donnera à quelqu'un déjà occupé dans les Bureaux. Comme MM. les Intendans ont des Secrétaires payés par le Roi, & que les Elus ſont obligés par leurs charges aux répartitions des tailles, leurs travaux ne doivent rien couter.

Mais qu'on adopte ou qu'on rejette ce projet, il paroîtroit néceſſaire de révoquer les Edits & Déclarations qui permettent aux taillables de tranſporter leurs cottes d'une Paroiſſe dans une autre ; cette liberté donne ouverture au plus grand de tous les abus, & elle ne tend qu'à diminuer la contribution du taillable riche, pour la rejetter ſur le Journalier & le Colon : en faiſant payer à chacun la taille dans les principaux manoirs de ſon habitation, (comme les vingtiémes ſe payent) il eſt reconnu que les pauvres ſeront diminués au moins d'un quart, & que le recouvrement en ſera bien plus facile, ſur-tout ſi l'on bannit toute cotte d'office en diminution. *Fin.*

PROJET

D'établiſſement de pluſieurs Écoles de Sages-femmes, propoſé par M. de S. Ferjeux, ſubdélégué à Veſoul.

Il n'eſt malheureuſement que trop démontré que l'impéritie des ſages-femmes répandues dans les campagnes y diminue la population. Cette vérité a déjà été annoncée dans les Gazettes, & l'on avoit lieu de croire qu'il ſe trouveroit des citoyens aſſez amis de l'humanité, pour indiquer les moyens d'y remédier. Le ſilence qu'on a gardé juſqu'ici ſur une partie auſſi eſſentielle, me force à propoſer l'établiſſement ſuivant. Je ſerai trop heureux s'il peut réparer le mal, ou du moins s'il fait naître des moyens plus faciles pour parvenir à ce but.

Pour former l'établiſſement que je propoſe, il faudroit, 1°. Une maiſon dans la Capitale de chaque Généralité, où l'on pût loger vingt à trente femmes, & dans laquelle on trouvât de plus une ſalle capable de contenir le même nombre de perſonnes.

2°. Il faudroit jetter les yeux ſur une femme entendue qui pût veiller ſur la conduite des femmes en queſtion, les nourrir, & qui eût ſur elles l'autorité qui convient pour maintenir l'ordre & la tranquillité.

3°. Il faudroit que le Roi voulût placer à la tête de chaque établiſſement un Profeſſeur de l'Art des accouchemens, capable de donner les leçons néceſſaires pour l'inſtruction deſdites femmes.

4°. Pour donner des Éleves ou Écolieres au Profeſſeur qui ſera à la tête de chaque établiſſement, il faudroit faire venir des campagnes, ſur les demandes & certificats de bonne vie que donneront les Curés de chaque Paroiſſe, un certain nombre de femmes ou filles qui ſe deſtineront à remplir les fonctions de ſages-femmes, & celles-ci une fois inſtruites ſeront remplacées par d'autres.

5°. Pour qu'on puiſſe plus facilement ſe procurer des femmes à inſtruire, il ſera néceſſaire que chaque Province paye la penſion deſdites femmes au prix qui ſera réglé, eu égard à la cherté des vivres dans chaque Ville où ſeront placées leſdites écoles : cette dépenſe doit être comptée pour rien en comparaiſon de l'avantage qu'elle procurera à chaque Généralité.

6°. Enfin, pour rendre cet établiſſement permanent, & en tirer tout le parti qu'on en doit attendre, il faudroit ſolliciter des bontés de Sa Majeſté les fonds néceſſaires pour les honoraires du Profeſſeur & pour le loyer de la maiſon que l'on choiſiroit, à laquelle il faudroit donner le titre d'Ecole royale de Sages-femmes.

Si la crainte de mettre de nouvelles charges ſur les revenus du Roi, étoit capable de retarder des établiſſemens auſſi utiles à l'État, il ſeroit poſſible ſans y toucher, de trouver des fonds néceſſaires pour l'entretien de chaque Ecole, & même ceux qu'il faudroit pour la dépenſe d'une ſalle d'accouchement qui ſerviroit à accélérer l'inſtruction.

Le moyen de trouver ces fonds ſeroit de prendre les revenus de quelqu'Abbaye pour un établiſſement qui regarde l'Egliſe & l'Etat. L'Egliſe ne peut voir ſans douleur tant d'enfans périr ſans avoir pu recevoir le baptême, & l'État ne voit pas ſans doute d'un œil indifférent tant de ſujets lui échapper par des accidens auxquels on pourroit remédier.

MOYENS

Propoſés par M. de S. Ferjeux, pour rétablir en très-peu de temps le commerce des chevaux en Franche-Comté.

C'eſt la rareté des jumens & principalement celles d'une eſpece diſtinguée, qui fait languir le commerce des chevaux dans le Comté de Bourgogne. Trouver le ſecret de les multiplier, ce ſera accroître une branche de commerce très-fructueuſe pour cette Province. Le moyen de procurer ce bien eſt facile.

Il eſt dit dans l'Ordonnance de la Milice du 27 Novembre 1765, que le principal Valet des Curés ſera exempt de tirer à la milice : on compte environ huit cents Curés dans la Franche-Comté ; de ce nombre il y en a bien cinq cents qui reclament l'exemption pour leur Valet ; l'étendue de ce privilege a déterminé pluſieurs de MM. les Intendans à y mettre des reſtrictions ; il n'en eſt aucune qui me paroîtroit plus favorable à l'agriculture, au commerce de la Province & au Curé même, que la reſtriction ſuivante. Le principal Valet d'un Curé ſera exempt de tirer à la milice, *à condition toutefois que le Curé gardera toute l'année une jument, & qu'il la fera ſaillir.*

De cette loi qui rendra la condition du Curé ſans contredit plus avantageuſe, parce que preſque tous ceux qui ont des valets, ont des chevaux, ou ſont en état d'en avoir, il en réſultera l'exiſtence annuelle de près de cinq cents jumens de plus dans la Province. Comme il ſera de l'intérêt de chaque Curé de les garder d'une belle tournure, & en état de donner des productions de diſtinction, la Province ſera dans peu de temps repeuplée de cette belle & bonne eſpece de chevaux qu'elle regrette.

Pour opérer plus promptement un pareil avantage, il faudroit que cette condition fût annoncée comme devant être ajoutée au paragrafe de l'art. 24 de l'Ordonnance de la milice qui concerne les Curés, afin qu'ils ſe procurent, les jumens qui pourront au premier tirage les mettre en droit de reclamer le privilége d'exemption pour le Valet. Alors la Franche-Comté recevra de ſes Curés le même avantage que la Normandie retire des ſiens.

RÉFLEXIONS

Sut la ſingularité des nouveaux ſyſtêmes.

Toute la richeſſe & la puiſſance d'un État réſident dans un grain de bled. C'eſt un principe inconteſtable ſuivant le ſyſtême des Eco-